

RC PROFESSIONNELLE
METIERS DU
DIAGNOSTIC
IMMOBILIER

UN DIAGNOSTIC
IRREPROCHABLE,
C'EST VOTRE
ENGAGEMENT.




HISCOX

Le diagnostiqueur immobilier vient porter le sceau de la transparence. Inspecter, détecter, alerter... le rôle du diagnostiqueur est au centre d'intérêts communs et convergents. Ce qui multiplie les risques de mise en cause.

Hiscox, assureur spécialiste

Notre succès auprès des diagnostiqueurs immobiliers tient à notre capacité à être à l'écoute du marché pour accompagner une profession, qui fait l'objet d'évolutions réglementaires constantes, dans la gestion de ses risques. Nous sommes en mesure d'offrir aux professionnels du diagnostic un contrat sur mesure avec des garanties larges. Notre spécificité consiste notamment à tout mettre en œuvre lors d'un litige pour obtenir le règlement amiable et le désamorcer afin d'en limiter le montant.

Notre valeur ajoutée pour votre activité

En tant qu'assureur spécialiste, nous connaissons la valeur d'un service de qualité. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons les bénéfices suivants:

- des **garanties flexibles et adaptables** aux besoins spécifiques de votre activité de diagnostiqueur immobilier, à n'importe quel moment
- un **accompagnement** dans la gestion de vos risques
- une **forte culture de service**, dédiée à votre tranquillité d'esprit.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Hiscox vous protège

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver vos relations commerciales.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise. Le **contrat Hiscox dédié aux diagnostiqueurs immobiliers** permet de vous protéger contre les conséquences des erreurs, des fautes ou omissions que vous pourriez commettre dans le cadre de votre activité professionnelle et ainsi sécuriser la pérennité de votre entreprise face à des risques majeurs.

Hiscox propose des garanties larges **sans sous limites**, notamment en cas:

- de **fautes professionnelles**, erreurs ou omissions
- d'**erreur de diagnostic**, y compris dans le cadre de catastrophes naturelles, amiante, source radioactive, pollution – décontamination
- de **manquement contractuel**
- de **perte** ou de **destruction** de documents ou biens confiés.

Votre outil de prévention de risques

Au-delà de votre contrat d'assurance, Hiscox met gratuitement à la disposition de ses assurés diagnostiqueurs immobiliers **Hiscox e-learning**, un **outil unique de prévention** pour vous aider à gérer les principaux risques inhérents à votre activité. Organisée en modules indépendants rédigés par trois spécialistes, cette interface web conviviale donne accès à une information claire et dynamique (bonnes pratiques, tests interactifs, cas réels, etc.) sur les risques majeurs liés à l'amiante avant vente, la loi Carrez, l'état parasitaire, le DPE.

Vous pouvez y accéder facilement sur **www.hiscox-elearning.fr**

Exemples de sinistres

- Un diagnostiqueur réalise un état relatif à la présence de termites. Quelques mois après l'acquisition de son bien, l'acheteur se rend compte de la présence de capricornes dans la charpente, qui n'avaient pas été identifiés par le diagnostiqueur. Hiscox a remboursé les frais de traitement sur la charpente en question à hauteur de 5 000 euros.
- Lors d'un repérage amiante avant vente, un diagnostiqueur ne repère pas dans les combles des plaques amiantées en sous face de la toiture qui présentent un état dégradé. Compte tenu du risque sanitaire, Hiscox a pris en charge le retrait des plaques en question pour un montant de 10 000 euros.

Next step?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les métiers du diagnostic immobilier. Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi:

- la responsabilité des dirigeants
- les données sensibles des entreprises
- les risques spéciaux
- les bureaux
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions.



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.

